

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0002**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 11 avril 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

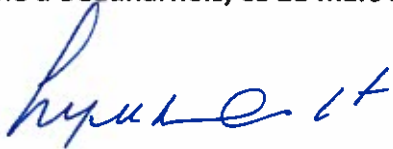
DM-2023-0002 – Immeuble sis au 405, rue Émond :

- Autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant compte tenu de la forte pente à l'arrière alors que les articles 4.8 et 4.22 du Règlement de zonage 701 stipulent que les constructions ne sont autorisées que dans les cours arrière, latérales et en cour avant secondaire et qu'aucune construction n'est permise dans la cour avant

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 28 mars 2023.



Lynda Daigneault, greffière adjointe